



Caisse d'allocations familiales du Var



caf.fr Mon compte



Caf Mon compte



3230

#LaCafÀVosCôtés

Chers partenaires,

C'est avec beaucoup de plaisir que je m'adresse à vous pour la première fois en qualité de **Directrice de la Caf du Var**.

Ma prise de fonction est effective depuis fin septembre, j'ai rejoint les équipes de la Caf avec enthousiasme et avec l'envie de découvrir ce territoire, ses projets et celles et ceux qui, comme vous, contribuent chaque jour à accompagner les familles.

Mon parcours au sein de la Sécurité sociale m'a amenée à exercer dans plusieurs branches et organismes : à la Caf du Tarn, à la CPAM du Gers, à la CGSS de la Martinique et, plus récemment, comme Directrice générale de la MSA Marne Ardennes Meuse. C'est donc avec un plaisir particulier que je retrouve aujourd'hui la branche Famille, dans laquelle j'ai débuté ma carrière.

Ces premières semaines m'ont permis de rencontrer des équipes engagées, au fait des réalités locales et des enjeux auxquels notre territoire est confronté. Je sais pouvoir compter sur leur expérience et leur mobilisation pour poursuivre les actions engagées aux côtés de nos partenaires.

Je souhaite également saluer le travail réalisé au fil des années et les liens de confiance construits avec les acteurs du Var. De nombreux projets sont déjà en cours, d'autres se préparent, avec une ambition commune : **continuer à agir au plus près des besoins du territoire**.

Accès aux droits, soutien aux familles, petite enfance, logement, inclusion, accompagnement des jeunes : autant de domaines dans lesquels **la complémentarité de nos actions est essentielle** pour répondre au mieux aux réalités de chacun.

Je crois profondément à **la force du collectif et à la richesse des échanges**. Je serai attentive à poursuivre ce dialogue, à aller à votre rencontre et à faire vivre cette dynamique engagée au travers de la démarche Caf&co pour mieux se connaître, mieux collaborer, mieux co-construire, qui constitue l'une des forces de la Caf.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau numéro du Flash Info Partenaires et espère avoir prochainement l'occasion de vous rencontrer.



Anne Dal Molin
Directrice de la Caf du Var

SOMMAIRE

1 - Offre de service à destination des allocataires

- [Draguignan : fermeture exceptionnelle de l'accueil](#)
- [Calendrier des prochaines interventions de la Brigade d'accès aux droits](#)
- [Un nouveau guide Caf pour accompagner les bénéficiaires de la protection internationale](#)
- [AAH et ESAT : une page dédiée pour accompagner les allocataires dans leur nouvelle déclaration](#)

2 - Offre de service à destination des familles

- [Le Mois des Familles continue dans le Var !](#)
- [Ciné-débat : repérer les premiers signes de l'autisme chez l'enfant](#)

3 - Offre de service à destination des partenaires

- [Campagne PEdT 2026 : nouveau ou en renouvellement, déposez votre projet avant le 17 octobre](#)
- [PS Jeunes : un parcours d'accompagnement pour les professionnels](#)
- [Semaine Nationale de la Petite Enfance 2027 : les inscriptions à la 14ème édition sont ouvertes !](#)
- [API Particulier : simplifier la gestion des dossiers familles en EAJE PSU](#)
- [Le Socle national de connaissances et de savoir-faire communs des professionnels de la petite enfance est publié](#)
- [Intégration d'un régime de sanction dans les conventions Caf](#)

4 - Cap vers l'emploi : des dispositifs varois qui boostent l'insertion

- [CAP VERS L'ENFANCE : des immersions pour ouvrir la voie vers les métiers de la petite enfance](#)



Le site dédié aux partenaires
de la Caf du Var
www.caf83-partenaires.fr

Draguignan : fermeture exceptionnelle de l'accueil



L'accueil physique de Draguignan sera fermé **du lundi 19 octobre au vendredi 30 octobre 2026 inclus (pendant les vacances scolaires).**

La réouverture aura lieu, aux horaires habituels, le lundi 2 novembre 2026.

Pas de modification pour la plateforme téléphonique qui reste ouverte de 9h00 à 16h30, ainsi que pour les accueils de :

- ▶ **Fréjus** : ouvert tous les jours de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
(dans les locaux de la CPAM, Avenue De Lattre de Tassigny – 83600 Fréjus)
- ▶ **Toulon La Loubière** : ouvert tous les jours de 08h00 à 16h00.
- ▶ **Brignoles**, ouvert uniquement sur rendez-vous :
(dans les locaux de la CPAM, 33 rue des Déportés – Le Saint-Louis – 83170 Brignoles)
 - Mardi : de 08h30 à 12h00
 - Mercredi et vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Calendrier des prochaines interventions de la Brigade d'accès aux droits

La Brigade d'accès aux droits de la Caf du Var poursuit ses permanences au plus près des habitants. Composée de Conseillers de la Caf du Var, cette équipe mobile se déplace dans différents lieux du département pour accompagner les personnes dans leurs démarches Caf.

La Brigade accueille sans rendez-vous, identifie les situations de non recours, accompagne les démarches, promeut les outils numériques et favorise l'autonomie des usagers.



Prochaines permanences :

- ▶ Jeudi 15 octobre 2026
De 8h30 à 12h
Centre social et culturel Nelson Mandela
34 esplanade Josiane Christin
83500 La Seyne-sur-Mer
- ▶ Jeudi 29 octobre 2026
De 9h à 12h
Restos du Cœur – Antenne départementale
107 avenue Joseph Raynaud
83140 Six-Fours-les-Plages

Ces permanences sont **gratuites et accessibles sans rendez-vous.**

La Caf PRÈS DE CHEZ VOUS

La brigade de conseillers Caf vient à votre rencontre

Jeudi 15 octobre 2026 De 08h30 à 12h00 Centre social et culturel Nelson Mandela 34 esplanade Josiane Christin 83500 LA SEYNE SUR MER	Jeudi 29 octobre 2026 De 09h00 à 12h00 Restos du Cœur Antenne départementale 107 avenue Joseph Raynaud 83140 SIX FOURS LES PLAGES
--	--

La Caf À Vos Côtés

➔ Vous êtes intéressés pour recevoir nos brigades dans vos structures ? **[N'hésitez pas à nous contacter.](#)**
Retrouvez également sur le site Partenaires plus d'informations sur **[la stratégie de relation de service renouvelée](#)** de la Caf du Var.

Un nouveau guide Caf pour accompagner les bénéficiaires de la protection internationale

Réfugiés, bénéficiaires de la protection temporaire, personnes déplacées d'Ukraine... La Caf met à disposition des professionnels un **guide technique pour faciliter l'accompagnement de ces publics dans leurs démarches**.

Ce document rassemble les principales règles à connaître pour l'ouverture et la gestion des droits aux prestations familiales, aux aides au logement, au revenu de solidarité active (RSA) et à certaines aides d'action sociale.

Conçu comme un outil pratique, il permet notamment de retrouver rapidement les informations sur :

- ▶ les conditions d'ouverture des droits.
- ▶ les justificatifs à fournir.
- ▶ la prise en compte de la situation familiale.
- ▶ la domiciliation et l'hébergement.
- ▶ l'attribution du RSA et des prestations familiales.
- ▶ les situations particulières, notamment les personnes réinstallées ou bénéficiaires de la protection temporaire.



Associations, travailleurs sociaux, structures d'hébergement, opérateurs d'accompagnement ou partenaires institutionnels : ce guide vous apporte des repères pour **faciliter vos démarches et harmoniser l'accompagnement des personnes protégées dans l'accès à leurs droits**.

→ Consultez [le guide](#) sur [caf.fr](#)

AAH et ESAT : une page dédiée pour accompagner les allocataires dans leur nouvelle déclaration



Depuis le 1er octobre 2026, les travailleurs en établissement ou service d'accompagnement par le travail (ESAT) bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) doivent déclarer leurs ressources tous les trois mois à la Caf.

Une page dédiée sur [caf.fr](#) pour accompagner les allocataires

Pour faciliter les démarches, la Caf du Var met à disposition des personnes concernées une page d'information dédiée sur [caf.fr](#).

Cette page présente de manière simple les principales étapes de la nouvelle déclaration et répond aux questions essentielles :

- ▶ quand effectuer sa première déclaration.
- ▶ quels revenus déclarer.
- ▶ quelle période de ressources prendre en compte.
- ▶ comment déclarer ses revenus en net imposable.
- ▶ que faire en cas de cumul entre l'AAH et la prime d'activité.

Elle donne également accès à une vidéo explicative ainsi qu'à un tutoriel en Facile à lire et à comprendre (FALC) pour accompagner les personnes qui peuvent rencontrer des difficultés avec la lecture ou la compréhension des démarches.

→ Consulter la page dédiée

« [AAH et ESAT : une nouvelle façon de déclarer vos revenus](#) » sur [caf.fr](#)

Le Mois des Familles continue dans le Var !

LE MOIS
DES FAMILLES
du 26 septembre
au 25 octobre 2026



Tout le programme
sur l'appli Tipi



Le Mois des Familles se poursuit jusqu'au 25 octobre 2026 ! Depuis le 26 septembre, les associations, collectivités et structures partenaires de la Caf du Var proposent de nombreux rendez-vous pour les familles aux quatre coins du département.

Ateliers parents-enfants, spectacles, sorties, jeux, rencontres, conférences, activités culturelles, sportives ou de loisirs : **une programmation riche et variée est proposée tout au long du mois.**

Partagez la programmation avec les familles

Pour permettre aux familles de **repérer facilement les événements proposés près de chez elles**, pensez à leur faire découvrir Tipi, l'application de la Caf du Var, récemment renouvelée.

Tipi rassemble en un seul endroit les activités et événements proposés par les collectivités, associations et partenaires de la Caf du Var.

L'application permet également de retrouver toute l'année des articles, podcasts et vidéos sur la parentalité, les structures partenaires du département ainsi que la ligne d'écoute ALLO PARENTS 83.

N'hésitez pas à relayer Tipi auprès des familles que vous accompagnez et à les inviter à découvrir les nombreuses initiatives proposées dans le cadre du Mois des Familles.

➔ Téléchargez Tipi et retrouvez toute la programmation du Mois des Familles.



tipi
Les activités famille
près de chez vous
sans chercher partout !

Une application créée par
ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Var

Téléchargez en scannant le QR code

GRATUIT et sans pub

Finis les heures à fouiller les sites et les réseaux
Sur Tipi, retrouvez en un seul endroit, tous les événements
gratuits ou à prix doux pour la famille et les parents.

Téléchargez sur Google Play ou l'App Store
En savoir plus sur tipi-app.fr

Ciné-débat : repérer les premiers signes de l'autisme chez l'enfant

Dans le cadre du projet Cinémoi, un ciné-débat consacré **au repérage précoce des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)** est organisé à Ollioules.

CINÉ DÉBAT
Autisme chez les enfants,
les premiers signes
ENTRÉE GRATUITE SUR INSCRIPTION
(en scannant le QR Code)

PROGRAMME

Mardi 20 octobre 2026 - accueil à 18h30

- 19h00 : Projection du webdocumentaire « Autisme, les premiers signes » (réalisé par C. Martin et B. Laurent, produit par Cortex Média). Rése qui la recherche et les recommandations de la HAS, ce film explique comment repérer les premiers signes dès 1 an / 1 an et demi et l'importance d'un repérage précoce.
- Débat : Temps d'échanges entre les parents d'enfants présentant un TSA (Trouble du Spectre de l'Autisme) et le public.
- Temps convivial et d'échanges autour d'un apéritif.

Mairie Annexe d'Ollioules, 3 place Marius Trotobas, 83190 Ollioules

Remerciements à la Caf du Var

Intitulé « Autisme chez les enfants, les premiers signes », cet événement s'adresse à tous, avec une attention particulière portée aux professionnels de la petite enfance et aux parents. Il permettra de mieux comprendre les signes pouvant être observés chez les tout-petits et l'importance d'un repérage précoce.

Au programme : la projection d'un webdocumentaire réalisé par C. Martin et B. Laurent (Cortex Média), s'appuyant sur les recommandations de la Haute Autorité de santé (HAS), notamment autour des signes à repérer chez les enfants de 12 à 18 mois.

La projection sera suivie d'un temps d'échange et de débat, puis d'un apéritif.

Informations pratiques :

➔ Mardi 20 octobre 2026

Accueil à partir de 18h30 – projection à 19h

Mairie Annexe d'Ollioules, 3 place Marius Trotobas – 83190 Ollioules

Gratuit – [inscription obligatoire](#)



Campagne PEdT 2026 : nouveau ou en renouvellement, déposez votre projet avant le 17 octobre

Demande de conventionnement des Projets Éducatifs Territoriaux (PEdT)

La campagne de dépôt des Projets Éducatifs Territoriaux (PEdT) pour l'année 2026 a débuté le 15 juin 2026 et se clôturera le 17 octobre 2026.

Ce dispositif, essentiel pour structurer une offre éducative cohérente sur votre territoire, concerne toutes les communes souhaitant renforcer la complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Modalités de dépôt

Les dossiers devront être uniquement déposés via la plateforme Démarche Numérique.gouv. Pour vous guider dans cette démarche, plusieurs ressources sont mises à votre disposition :

- Un **guide pour faciliter l'articulation PEdT et CTG**.
- Une **grille d'autoévaluation** listant les éléments indispensables à la validation de votre projet (critères pédagogiques, partenariats, cohérence territoriale, etc.).

Un accompagnement à votre disposition

Le Groupe d'Appui Départemental (GAD), composé de la Caf du Var, de la SDJES et de la DSDEN, vous accompagne tout au long de la démarche.

Retrouvez sur le site partenaires de la Caf du Var [l'ensemble des supports et informations utiles](#), ainsi que les modalités d'accompagnement proposées par le GAD pour vous aider dans la préparation et le dépôt de votre PEdT.



Le calendrier à retenir :

- Ouverture des dépôts : 15 juin 2026
- Clôture des dépôts : 17 octobre 2026
- Instruction des dossiers : novembre 2026 à janvier 2027

Contacts :

- GAD : pedt83@ac-nice.fr
- Caf du Var : enfancejeunesse@caf83.caf.fr

PS Jeunes : un parcours d'accompagnement pour les professionnels

Dans le cadre de sa campagne de subvention Enfance et Jeunesse, la Caf du Var a coconstruit avec l'association LIT UP **un parcours d'accompagnement destiné aux professionnels** des structures bénéficiant d'un agrément PS Jeunes.

L'objectif : renforcer les pratiques professionnelles qui favorisent le pouvoir d'agir des jeunes, en donnant aux équipes des outils et des méthodes pour encourager leur participation effective à la vie des structures et à la construction des projets.

Les professionnels pourront également bénéficier de temps d'échange et de partage d'expériences pour faire évoluer leurs pratiques et développer des démarches favorisant davantage l'expression, la participation et l'implication des jeunes.

4 journées d'accompagnement : les temps d'accompagnement se dérouleront dans les locaux de la Caf du Var, les 8 et 9 octobre, 5 novembre et 4 décembre 2026.

Une démarche construite avec les professionnels pour faire de la participation des jeunes un véritable levier dans les projets et les actions des structures PS Jeunes.

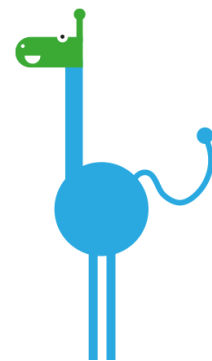


► Consultez [le programme de Lit uP sur le site partenaires de la Caf du Var](#)

**Semaine Nationale de la Petite Enfance 2027 :
les inscriptions à la 14ème édition sont ouvertes !**

SEMAMNE NATIONALE DE LA PETITE ENFANCE

La petite enfance en grand



Depuis 14 ans, la **Semaine Nationale de la Petite Enfance** met à l'honneur les professionnels de la petite enfance et mobilise les lieux d'accueil partout en France autour d'un objectif commun : valoriser les pratiques pédagogiques et les liens entre **parents, enfants, professionnels et territoires**.

Pour sa 14^{ème} édition, la Semaine Nationale de la Petite Enfance explorera le thème « **De fil en fil... les liens font grandir** ». Une invitation à suivre les fils qui relient l'enfant aux autres, à lui-même et au monde, et à découvrir comment ces liens l'accompagnent pour grandir, explorer et se construire.

Tous les lieux d'accueil, collectifs ou individuels, sont invités à participer : **EAJE, relais petite enfance, assistants maternels, MAM et lieux d'accueil enfants-parents**.



La 14^{ème} édition se déroulera du **13 au 20 mars 2027**.

Vous souhaitez participer ? Inscrivez dès maintenant votre structure [sur le site de la semaine de la Petite Enfance](#).



Les rendez-vous à ne pas manquer :

- ▶ Je télécharge les outils numériques gratuits à partir du 13 octobre 2026
- ▶ Je m'inscris sur la carte à partir de décembre 2026
- ▶ Je peux pré-commander la boîte pédagogique à partir de mi-octobre 2026
- ▶ Je la reçois à partir de mi-janvier 2027

Un webinaire pour vous accompagner

En amont de l'événement, la **Caf du Var et l'équipe d'Agir** pour la Petite Enfance proposent **une réunion d'information en visioconférence le 3 novembre 2026, de 14h à 15h**.

Ce webinaire sera l'occasion de vous présenter les outils mis à disposition et les ateliers proposés, et de répondre à vos questions pour préparer votre participation.



Le mardi 3 novembre 2026 – de 14h à 15h
En visioconférence sur Teams

→ Pour y participer, il vous suffit de vous connecter à Teams le jour J en utilisant le lien suivant :

[CAF 83 x Agir : mobilisation SNPE 2027 | Réunion-Joindre | Microsoft Teams](#)

API Particulier : simplifier la gestion des dossiers familles en EAJE PSU



Pour faciliter les démarches des familles et **simplifier la gestion des dossiers en EAJE PSU**, une nouvelle possibilité s'offre aux gestionnaires : **API Particulier**.

Cette solution permet de récupérer automatiquement, via le logiciel métier de l'établissement, certaines données nécessaires au calcul de la participation familiale, directement auprès de la Caf ou de la MSA, sous réserve que le logiciel utilisé intègre cette fonctionnalité.

Concrètement, l'API Particulier permet de :

- ▶ simplifier les démarches pour les familles et les gestionnaires.
- ▶ limiter les risques liés à la ressaisie manuelle des informations.
- ▶ transmettre directement les données dans le logiciel de l'établissement.
- ▶ utiliser un portail unique pour les bénéficiaires Caf et MSA, avec des données identiques à celles consultables dans CDAP et MSA Pro.

A savoir :



- ▶ La mise en œuvre de l'API Particulier relève exclusivement du gestionnaire et de son éditeur de logiciel.
- ▶ Les Caf n'interviennent ni dans l'habilitation, ni dans l'accompagnement technique, ni dans le financement de cette évolution.
- ▶ CDAP et MSA Pro restent pleinement accessibles et utilisables.
- ▶ L'intégration de cette fonctionnalité peut être payante selon l'éditeur du logiciel.

Le consentement des familles est indispensable

L'accès aux données via l'API Particulier nécessite **le consentement explicite des familles**.

Une clause spécifique devra donc être prévue dans :

- ▶ le règlement de fonctionnement ;
- ▶ le contrat d'accueil.

Les familles doivent pouvoir **accepter ou refuser** l'accès à leurs données et **retirer leur consentement à tout moment**.

Démarches d'habilitation

La demande d'habilitation est réalisée par le gestionnaire (ou la collectivité) et non au niveau de chaque directeur d'EAJE.

Pour toute question technique relative à la mise en œuvre ou à l'habilitation, les éditeurs de logiciels sont invités à contacter directement la DINUM : equipe@particulier.api.gouv.fr

Le Socle national de connaissances et de savoir-faire communs des professionnels de la petite enfance est publié

Le Socle national de connaissances et de savoir-faire communs des professionnels de la petite enfance est désormais disponible sur le site du ministère des Solidarités.

Destiné à l'ensemble des professionnels de l'accueil du jeune enfant — **professionnels exerçant en crèche, assistants maternels et auxiliaires parentaux** — ce document présente les connaissances et savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de pratiques d'accueil de qualité.

Il constitue un **cadre commun de référence**, quel que soit le diplôme, le parcours de formation ou le lieu d'exercice. **Non opposable**, il vise notamment à accompagner les professionnels, les employeurs et les organismes de formation dans le développement des compétences et l'évolution des pratiques.

Le socle s'articule autour de plusieurs grands axes : répondre aux besoins des enfants, organiser l'activité au quotidien, accompagner les parents et les familles et inscrire son activité dans un cadre professionnel.



➔ Consultez le [Socle national de connaissances et de savoir-faire communs des professionnels de la petite enfance](https://solidarites.gouv.fr), sur le site solidarites.gouv.fr

Intégration d'un régime de sanction dans les conventions Caf

Dans le cadre de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2023-2027 et de l'article L. 263-2 du Code de la sécurité sociale, un régime de sanctions contractuelles est désormais intégré aux conventions d'objectifs et de financement conclues entre les Caf et leurs partenaires gestionnaires.

Applicable depuis le 1er janvier 2025, ce dispositif vise à renforcer le respect des obligations prévues dans les conventions, à sécuriser l'utilisation des fonds publics et à garantir le versement de la juste subvention.

Il s'inscrit dans une logique de prévention et de régulation et ne remet pas en cause le partenariat établi entre les Caf et les gestionnaires. Il concerne principalement les situations de manquements graves ou répétés qui ne seraient pas régularisés.

Un dispositif encadré et progressif :

La mise en œuvre de sanctions repose sur plusieurs principes :

- **le droit à l'erreur**, notamment pour les nouveaux partenaires ou en cas de renouvellement des équipes.
- **une procédure contradictoire**, permettant au partenaire de présenter ses observations.
- **la motivation des décisions**, pour garantir la transparence de la procédure.
- **la proportionnalité**, avec un barème national progressif selon la nature et la gravité du manquement.

Les sanctions peuvent prendre différentes formes, selon les situations : avertissement, pénalité financière calculée sur un pourcentage de la subvention, suspension ou, dans les cas les plus graves, rupture du partenariat.

Elles interviennent après une mise en demeure et en l'absence de régularisation dans le délai prévu.

Des règles communes pour tous les partenaires

Ce régime vise ainsi à garantir une **application équitable et homogène des règles d'action sociale** sur l'ensemble du territoire, tout en accompagnant les partenaires dans la régularisation des éventuels manquements.

Les barèmes nationaux précisant les situations concernées et les sanctions applicables sont consultables sur caf.fr et dans le règlement intérieur d'action sociale.

➔ Pour plus d'informations, consultez la page dédiée sur le caf.fr : [Le régime de sanctions dans les conventions d'objectifs et de financement \(COF\)](#)



CAP VERS L'ENFANCE : des immersions pour ouvrir la voie vers les métiers de la petite enfance

Et si découvrir un métier permettait de confirmer un projet professionnel et d'avancer vers l'emploi ? C'est tout l'enjeu du dispositif **CAP VERS L'ENFANCE**, qui propose aux demandeurs d'emploi de découvrir concrètement les métiers de la petite enfance.

Porté par MSA Services, avec la participation de France Travail et la Caf du Var, le dispositif est déployé à **Draguignan, Brignoles, Toulon, Hyères et Saint-Raphaël**.

Depuis son lancement, **plus de 50 demandeurs d'emploi ont intégré le parcours**, conçu pour faire découvrir un secteur qui connaît d'importants besoins de recrutement, tout en permettant à chacun de valoriser ses compétences et de construire ou faire évoluer son projet professionnel.

Une immersion pour passer de l'envie au projet

CAP VERS L'ENFANCE propose un parcours immersif de **70 heures**, réparti sur dix jours. L'objectif est simple : permettre aux participants de découvrir la réalité des métiers de la petite enfance et de vérifier si ce secteur correspond à leur projet.

Le parcours commence par une réunion d'information et un **Escape Game autour des métiers de la petite enfance**. Les participants peuvent ainsi découvrir le secteur de manière concrète, avant de poursuivre avec un entretien individuel.

Ils bénéficient ensuite d'un accompagnement qui combine **découverte des métiers, rencontres avec des professionnels, travail sur la posture professionnelle et valorisation des compétences**. Les participants sont ainsi accompagnés pour mieux définir leur projet et préparer la suite de leur parcours, qu'il s'agisse d'une formation, d'une reconversion ou d'un accès à l'emploi.

Cette première immersion permet de **confirmer une orientation, faire évoluer un projet ou découvrir une nouvelle voie professionnelle**, en donnant une vision concrète des métiers et de leurs réalités.

Une passerelle entre recherche d'emploi et métiers de la petite enfance

CAP VERS L'ENFANCE permet aux demandeurs d'emploi de découvrir les métiers de la petite enfance et les opportunités qu'ils offrent, tout en développant les liens avec les structures du territoire.

En associant les acteurs de l'emploi, de la formation et de la petite enfance, le dispositif accompagne les participants dans la construction de leur projet et facilite leur accès à une formation ou à un emploi.

Pour la Caf du Var, **cette démarche rejoint les enjeux liés au développement des modes d'accueil et aux besoins des territoires**, en faisant le lien entre insertion professionnelle et recrutement dans le secteur de la petite enfance.

